

Évaluation de la recherche et déclaration de DORA: Vers une valorisation juste, transparente et ouverte de la production scientifique en Haïti

Quetya Aubin

Pôle Haïti-Antilles, Haïti Sciences et Société (HaSci-So), Port-au-Prince, Haïti

Chapeau éditorial. Cet article relève du genre de l'opinion et de l'analyse documentaire de politique scientifique. Il ne constitue pas une étude empirique et n'obéit pas au schéma IMRAD : l'auteure retrace, à partir des textes officiels, des déclarations éditoriales et de la littérature récente, la trajectoire haïtienne de la déclaration DORA.

Résumé

En Haïti, un chercheur qui veut « compter » dans une grille de promotion a longtemps dû viser une revue internationale, souvent anglophone, dont le comité décide ailleurs ce qui mérite d'être publié. L'eau des zones rurales, les maladies hydriques, le risque sismique local ou un manuel pour les enseignants pèsent alors peu. Ce n'est pas que ces travaux manquent de rigueur. C'est que le facteur d'impact des revues, détourné de sa fonction première, a fini par servir de substitut à la lecture.

Depuis 2012, la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA) demande l'inverse : juger un travail sur son contenu, non sur le prestige du support. En Haïti, ce principe n'est plus seulement un texte étranger. Il a d'abord été signé par un centre indépendant, puis par une université, des organes de politique scientifique, des plateformes de médiation, une revue, et enfin, le 3 août 2026, par l'Agence nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (ANESRS). La réforme n'est pas l'abandon de toute mesure. Elle consiste à reconstruire la manière dont on lit, on cite et on reconnaît une production scientifique. Cet article retrace la place de DORA dans l'espace universitaire et de pensées scientifiques en Haïti. Il s'agit d'un article d'opinion et d'analyse de politique scientifique (et non d'une étude empirique quantitative ou expérimentale), la démarche repose sur une analyse documentaire rigoureuse des textes officiels, déclarations éditoriales, et articles scientifiques récents. Il explicite de manière adéquate cette approche contextuelle, évitant ainsi un décalage inutile avec les grilles de lecture strictement empiriques (type IMRAD).

Mots-clés : DORA, évaluation de la recherche, ANESRS, RISHS, Le Scientifique, Espace Sciences et Société, ERC2, Université Quisqueya, ONAPE, CoNaSTI, CHARESSO, Haïti.

Ce que DORA dit - et ce qu'elle ne dit pas

DORA naît en décembre 2012, lors de la réunion annuelle de l'American Society for Cell Biology. Ce ne sont pas des bibliothécaires qui parlent : ce sont des chercheurs et des éditeurs, premiers concernés par les effets d'un indicateur conçu pour aider les

bibliothèques à choisir leurs abonnements, non pour recruter, promouvoir ou financer une personne.

Le texte formule dix-huit recommandations. La plus directe interdit d'utiliser les indicateurs fondés sur les revues, notamment le facteur d'impact, comme mesure de substitution de la qualité d'un article individuel. Quatre limites sont documentées : la distribution des citations au sein d'une même revue est très inégale ; les propriétés de l'indicateur varient selon les disciplines ; des choix éditoriaux peuvent le faire varier ; les données de calcul ne sont ni transparentes ni librement vérifiables.

DORA n'invente pas un nouvel indice. Elle ne demande pas non plus d'abandonner toute description quantitative de l'activité d'une institution. Elle refuse le raccourci : la revue n'est pas le travail. Alain Fischer, dans le *Bulletin de l'Académie nationale de médecine* (2022), propose une voie concrète, fidèle à cet esprit : juger un chercheur sur un petit nombre de textes qu'il choisit lui-même, discutés sur le fond.

La Recommandation de l'UNESCO sur la science ouverte, adoptée en 2021 par 193 États, va dans le même sens et cite explicitement DORA : évaluer la qualité plutôt que la quantité, renoncer aux métriques de revue, valoriser les données, logiciels, protocoles, enseignement et engagement sociétal. Haïti, État membre, dispose donc déjà d'un cadre intergouvernemental. L'enjeu local est de le nationaliser.

Une séquence haïtienne, pas un coup d'éclat de l'été 2026

Daté l'arrivée de DORA en Haïti à juillet ou août 2026 serait une erreur de récit. L'ANESRS clôt une chaîne.

Le premier geste revient au Centre haïtien de recherche en sciences sociales (CHARESSO), organisme indépendant fondé en 2020. Ce n'est pas l'État qui importe San Francisco : c'est un milieu qui publie déjà des revues nationales, des magazines et de la vulgarisation - précisément ce que le facteur d'impact ne sait pas compter.

En 2023, le principe gagne l'Université Quisqueya, l'Équipe de recherche sur les changements climatiques (ERC2) qui y est rattachée, l'Office national de partenariat en éducation (ONAPE) et la Commission nationale pour la science, la technologie et l'innovation (CoNaSTI). DORA quitte alors le seul champ associatif pour le campus et l'interface des politiques scientifiques.

En 2025, l'Espace Sciences et Société publicise le débat. En 2026, Le Scientifique s'y ajoute. Le 13 juillet, la Revue interaméricaine des sciences humaines et sociales (RISHS), portée par l'Université adventiste d'Haïti, adopte une déclaration éditoriale. Le 3 août, le Conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique approuve, à Port-au-Prince, l'adhésion de l'ANESRS.

Le régulateur le reconnaît lui-même : sa décision « prolonge un engagement déjà présent ». Quisqueya, la RISHS, l'Espace Sciences et Société et d'autres plateformes sont nommés. L'été 2026 n'invente pas DORA en Haïti. Il le rend, pour la première fois, potentiellement opposable à l'ensemble du système.

Ce que change une revue, ce que peut changer un régulateur

La RISHS traduit DORA à l'échelle d'un comité éditorial. Elle s'engage à évaluer les manuscrits sur la rigueur, l'originalité et la pertinence des résultats, non sur le facteur d'impact - y compris le sien. Elle promet le double aveugle, pour limiter les biais de réputation et d'institution. Elle reconnaît, au-delà de l'article classique, les revues systématiques, les études de cas, les jeux de données, les logiciels et les protocoles.

Deux engagements sont explicitement haïtiens. Le premier demande une évaluation inclusive des disciplines et des contextes de recherche des pays à faible revenu ou intermédiaire. Le second, rare dans une grille scientifique, consiste à apprécier la contribution du travail au développement du pays. La revue promet aussi des critères publics, la prévention du plagiat et des conflits d'intérêts, l'usage de l'ORCID et du DOI, et une révision périodique de ses politiques. Une revue peut faire porter ces règles dès le prochain numéro. C'est plus rapide qu'une agence.

L'ANESRS joue sur un autre registre. Créée dans le sillage d'une disposition de 2011, organisée par le décret du 11 mars 2020, elle n'a vu son Conseil installé qu'en janvier 2026. Elle contrôle, en principe, les établissements publics et privés d'enseignement supérieur et les centres de recherche rattachés - de l'ordre de 176 institutions. Ce qu'elle écrit sur l'évaluation n'est pas un vœu interne : c'est une orientation pour le système.

Cinq points sont adressés aux établissements, pour le recrutement, la promotion, l'accréditation et le financement : publier des critères transparents où le contenu d'un article prime sur les indicateurs de revue ; éviter le facteur d'impact comme substitut à l'évaluation des travaux individuels ; compter aussi les données, les logiciels, la formation des jeunes chercheurs et les retombées sociétales ; centrer le jugement sur la valeur et la pertinence pour le développement national ; soutenir l'accès libre, notamment par le dépôt dans HAL, Zenodo ou AfricArXiv.

Encadré. Les engagements de la RISHS en regard des cinq orientations de l'ANESRS

Dimension	RISHS (13 juillet 2026)	ANESRS (3 août 2026)
Fondement du jugement	Rigueur, originalité et pertinence des résultats, non le facteur d'impact	Critères transparents où le contenu prime sur les indicateurs de revue
Portée	Engagement d'un comité éditorial	Orientation opposable à l'ensemble du système, environ 176 institutions
Productions reconnues	Revue systématiques, études de cas, jeux de données, logiciels, protocoles	Données, logiciels, formation des jeunes chercheurs, retombées sociétales
Ancrage haïtien	Évaluation inclusive des pays à faible revenu ou intermédiaire ; contribution au développement du pays	Jugement centré sur la valeur et la pertinence pour le développement national
Science ouverte	Usage de l'ORCID et du DOI	Dépôt dans HAL, Zenodo ou AfricArXiv

Dimension	RISHS (13 juillet 2026)	ANESRS (3 août 2026)
Mise en œuvre	Applicable dès le prochain numéro	Intégration dans les manuels de procédure du Pôle de contrôle et d'évaluation

L'Agence s'engage à intégrer ces principes dans ses manuels de procédure et dans les textes d'application du décret de 2020, via le Pôle de contrôle et d'évaluation. Au 11 septembre 2026, ces manuels ne sont pas encore le lieu où se joue un dossier concret. L'interdit du JIF comme substitut existe sur le papier. La pratique, elle, reste à documenter.

Ce qui existait déjà : lire, citer, déposer

Renoncer au facteur d'impact ne diminue pas l'exigence. Elle la déplace. Une évaluation qualitative mal outillée n'est pas plus juste qu'une évaluation quantitative paresseuse : elle laisse seulement plus de place à l'à-peu-près.

C'est pourquoi la rigueur bibliographique n'est pas un détail de forme. Une référence doit permettre d'identifier et de localiser un document. Sans cela, l'évaluateur ne peut pas vérifier. L'Université Quisqueya dispose, depuis 2007, de propositions méthodologiques nées au Laboratoire de qualité de l'eau et de l'environnement : écriture claire, schéma IMRAD quand il convient, citations qui situent le travail sans en exagérer ni en minimiser la portée (emmanuel, 2007). Un manuscrit mal écrit, même fondé sur une bonne science, se fait moins lire - et un évaluateur irrité par la forme perd souvent de la bienveillance sur le fond.

Sur l'accès ouvert, Quisqueya n'a pas attendu août 2026. Le dépôt dans HAL s'inscrit dans une stratégie de visibilité structurée autour de l'environnement, de la santé, de l'approche *One Health* et de la sécurité alimentaire (Emmanuel, 2026). Un identifiant pérenne rend le travail traçable sans barrière financière. C'est exactement la cinquième orientation de l'ANESRS. Sur ce point, l'université est en avance, non en rattrapage.

Un exemple dit mieux qu'un principe. L'étude de Balthazard-Accou et de ses collègues sur la contamination des eaux souterraines par des oocystes de *Cryptosporidium* aux Cayes (2026) a une valeur qui ne dépend pas du prestige de la revue : elle concerne une population exposée à un risque sanitaire réel. C'est ce type de travail que la réforme prétend mieux reconnaître.

Les conditions sans lesquelles la signature reste une bibliographie

Trois ans après les premières adhésions haïtiennes, DORA multiplie les signataires plus vite qu'elle ne forme les comités. C'est le schéma observé ailleurs depuis 2012.

Quatre conditions sont incontournables.

- **Première** : des critères écrits, intégrés aux grilles de recrutement, de promotion et d'accréditation, et non laissés à l'humeur de chaque évaluateur.

- **Deuxième** : former les comités à une lecture qualitative – peu de travaux, choisis par le chercheur, discutés sur le contenu.
- **Troisième** : élargir réellement les dossiers (données ouvertes, logiciels, rapports d'expertise, formation, vulgarisation).
- **Quatrième** : diffuser des guides de rédaction et de citation actualisés, sans quoi l'évaluation « sur le contenu » ne sera pas homogène d'un établissement à l'autre.

S'y ajoute une exigence de redevabilité : publier, à intervalles réguliers, la manière dont ces critères sont appliqués. La RISHS promet déjà de réviser ses politiques. L'ANESRS, comme régulateur, a besoin de la même transparence pour bâtir ses manuels sur des faits, non sur des déclarations.

Les limites sont plus anciennes que DORA. Le sous-financement chronique de la recherche, la formation doctorale étroite, la crise sécuritaire et la fragilité des campus ne se corrigent pas par un texte. Un comité sans temps ni formation reviendra au raccourci chiffré. Il existe aussi une tension interne au discours public de 2026 : viser davantage de publications indexées et l'entrée dans des classements internationaux tout en signant DORA. Les deux peuvent coexister si l'on sépare visibilité collective et jugement d'une personne. Ils s'annulent si le quartile de la revue redevient, faute de mieux, le seul langage des dossiers.

DORA ne résout pas non plus, à elle seule, des problèmes de gouvernance plus anciens. Les entretiens scientifiques de mars 2026 autour de l'ANESRS le rappelaient : sans crédibilité académique restaurée, une déclaration d'évaluation reste un étendard.

Ce qu'il reste à faire, concrètement

Pour l'Université Quisqueya, déjà signataire et déjà engagée sur HAL, l'enjeu n'est pas d'ajouter une ligne à une liste. Il est de montrer, dans ses propres grilles, ce que signifie évaluer un chercheur pour ce qu'il apporte à la connaissance et à la société haïtienne.

Cela peut tenir en quelques gestes vérifiables : publier les critères de carrière et d'évaluation interne en écartant le facteur d'impact comme critère décisif ; exiger un nombre restreint de productions commentées par le candidat ; reconnaître explicitement les dépôts HAL, les données, les rapports et la formation doctorale ; former les membres des comités ; rendre compte chaque année, publiquement, de l'application de ces règles.

Pour l'ANESRS, le test n'est pas la date du 3 août. C'est l'intégration écrite dans les manuels du Pôle de contrôle et d'évaluation, puis le premier cycle d'accréditation conduit selon ces manuels. Pour les revues haïtiennes, le test est le prochain manuscrit : évalué à l'aveugle, sur le fond, sans marketing par un facteur d'impact.

Ce qui serait une erreur, maintenant

La première erreur serait de croire que DORA commence en Haïti avec l'ANESRS. La deuxième serait de conclure, parce que la chaîne CHARESSO–Quisqueya–ONAPÉ–CoNaSTI–ESS–Le Scientifique–RISHS–ANESRS existe, que les carrières ont déjà

changé. Au 11 septembre 2026, aucune preuve publique n'établit qu'un dossier de promotion ou d'accréditation ait été tranché autrement qu'avant 2023.

Entre la première signature du CHARESSO et une règle d'évaluation opposable, il reste le travail que DORA elle-même exige. Haïti n'en est plus à découvrir le texte. Elle en est à décider si cette accumulation d'adhésions devient une pratique - ou seulement une bibliographie d'engagements.

Sources consultées

Agence nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (ANESRS). *Déclaration d'adhésion à la San Francisco Declaration on Research Assessment (DORA)*. Port-au-Prince : CESRS, 3 août 2026.

Aubin, Q., Abraham, J., Emmanuel, E. (2026). Entretiens Scientifiques | ANESRS : refonder l'enseignement supérieur haïtien pour restaurer la crédibilité académique. InfosNation-Espace Sciences et Société le 2 mars 2026. <https://infosnation.com/entretiens-scientifiques-anesrs-refonder-lenseignement-superieur-haitien-pour-restaurer-la-credibilite-academique/>

Aubin, Q., Castil, J. W. (2026). Le Rôle central de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dans le Développement d'Haïti. *Espace Sciences et Société*. [hal-05464291](https://hal.science/hal-05464291v1). <https://hal.science/hal-05464291v1>

Balthazard-Accou, K., Emmanuel, E., Millien, M. F., et Paul, B. (2026). « Groundwater contamination by *Cryptosporidium* oocysts... ». *Journal of Water and Land Development*, 68: 265-274. <https://doi.org/10.24425/jwld.2026.157842>

Emmanuel, E. *Propositions méthodologiques pour la rédaction des articles scientifiques*. Port-au-Prince: Laboratoire de qualité de l'eau et de l'environnement, Université Quisqueya, 2007.

Emmanuel, E. (2026). La science ouverte en Haïti : HAL au cœur de la stratégie de visibilité internationale de l'Université Quisqueya. 2026. [hal-05625808](https://hal.science/hal-05625808). <https://hal.science/hal-05625808>

Fischer, A. (2022). Évaluation de la recherche et publications scientifiques : quantité ou qualité ? ». *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, 206 (7):898-901.

Revue interaméricaine des sciences humaines et sociales (RISHS). Déclaration publique d'engagement à DORA, 13 juillet 2026.

Saint-Pré, P., Aubin, Q. « L'apport des bases de données scientifiques internationales à la revitalisation sociale de la CoNaSTI ». Pôle Haïti-Antilles, HaSci-So, 2025.

San Francisco Declaration on Research Assessment (DORA), décembre 2012. <https://sfedora.org/read/read-the-declaration-french/>

UNESCO. *Recommandation sur une science ouverte*, 23 novembre 2021.

Citation: Aubin, Q. (2026). Évaluation de la recherche et déclaration de DORA: Vers une valorisation juste, transparente et ouverte de la production scientifique en Haïti. Espace Sciences et Société - InfosNation, 2(3). <https://doi.org/10.5281/zenodo.22738521>